

VAPOR HOUSE NET 180



ÉCRAN FREIN-VAPEUR AVEC TREILLIS DE RENFORT

- grâce à sa composition, il est également applicable sur des supports irréguliers et rugueux qui pourraient endommager les freins-vapeur plus légers
- La version TT permet une pose rapide et un étanchéité parfaite des raccords grâce au double adhésif intégré, en offrant une solution plus avantageuse par rapport à la pose traditionnelle avec ruban adhésif

A
Onorm
B3667
DB

CH
SIA 232
Vvu
Vvu>90mm

D
ZVDH
Db

F
DTU 31.2
Bs d'v
E1 sds TR3

I
UNI
11470
B/R3

AUS
AS/NZS
4200.1
Class 2

USA
IRC
Class2

Fiche technique
disponible en ligne

RENFORCÉ

RÉSISTE À
L'ABRASION

CODE	ruban	H [m]	L [m]	A [m²]	
VAPHTT180	TT	1,5	50	75	25

COMPOSITION

- couche supérieure : tissu non tissé en PP
- armature : grille de renfort en PP
- couche intermédiaire : film frein vapeur en PE
- couche inférieure : tissu non tissé en PP



DONNÉES TECHNIQUES

propriété	norme	valeur
masse par unité de surface	EN 1849-2	180 g/m²
épaisseur	EN 1849-2	0,6 mm
transmission de la vapeur d'eau (Sd) ⁽¹⁾	EN 1931	10 m
résistance à la traction MD/CD ⁽¹⁾	EN 12311-2	320/300 N/50 mm
allongement MD/CD ⁽¹⁾	EN 12311-2	10/10 %
résistance à la déchirure au clouage MD/CD ⁽¹⁾	EN 12310-1	250/290 N
imperméabilité à l'eau	EN 1928	conforme
résistance à la vapeur d'eau :		
- après vieillissement artificiel	EN 1296/EN 1931	conforme
- en présence d'alcalis	EN 1847/EN 12311-2	npd
réaction au feu	EN 13501-1	classe E
étanchéité à l'air	EN 12114	< 0,02 m³/(m²h50Pa)
résistance aux températures	-	-40/80 °C
stabilité aux UV ⁽²⁾	EN 13859-1/2	336h (3 mois)
conductivité thermique (λ)	-	0,4 W/(m·K)
chaleur spécifique	-	1700 J/(kg·K)
densité	-	env. 300 kg/m³
facteur de diffusion de la vapeur d'eau (μ)	-	env. 16700
VOC	-	non pertinente

⁽¹⁾ Valeurs moyennes obtenues suite à des tests en laboratoire. Pour connaître les valeurs minimales, consulter la déclaration des performances.
⁽²⁾ Les données de tests de vieillissement réalisés en laboratoire ne peuvent pas reproduire les causes imprévisibles de dégradation du produit ni considérer les contraintes auxquelles il sera soumis au cours de sa vie utile. Pour garantir son intégrité, nous conseillons de limiter par précaution l'exposition aux agents atmosphériques pendant la phase de chantier à un maximum de 2 semaines.

Classification des déchets (2014/955/EU) : 17 02 03